



Gatineau, le 16 août 2016

À l'attention des parents des enfants présents dans les services de garde des écoles de la Commission scolaire

Objet : Paiement par Internet des frais de garde – changement de numéro de référence

Bonjour,

Dû à l'augmentation de la clientèle de la Commission scolaire au courant des dernières années, un caractère supplémentaire doit être ajouté dans les systèmes pour répondre aux nouveaux numéros de fiche pour les élèves.

Cette modification a un impact direct sur le numéro de référence que vous utilisez sur le site de votre institution financière pour effectuer le paiement par Internet de vos frais de garde. L'ajout d'un caractère supplémentaire par le système fait en sorte que le numéro que vous utilisiez l'année dernière n'est plus valide.

Avant votre premier paiement de l'année, vous devrez aller sur le site de votre institution financière en ayant en main votre nouveau numéro de référence que vous retrouverez sur votre état de compte de l'année 2016-2017. Il vous suffira de supprimer le fournisseur commission scolaire qui est associé à votre dossier de l'an passé et, par la suite, vous devrez ajouter un nouveau fournisseur en choisissant le fournisseur correspondant à « Commission scolaire Portages-de-l'Outaouais-Service de garde » tel qu'identifié par votre institution financière en y associant **votre nouveau numéro de référence à 18 positions**.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et n'hésitez pas à communiquer avec le service à la clientèle de votre institution financière si vous avez besoin de support pour procéder à la modification à vos dossiers.

Bonne rentrée scolaire.

Rémi Lupien, CPA-CA
Directeur – Service des ressources financières

Ensemble vers la réussite